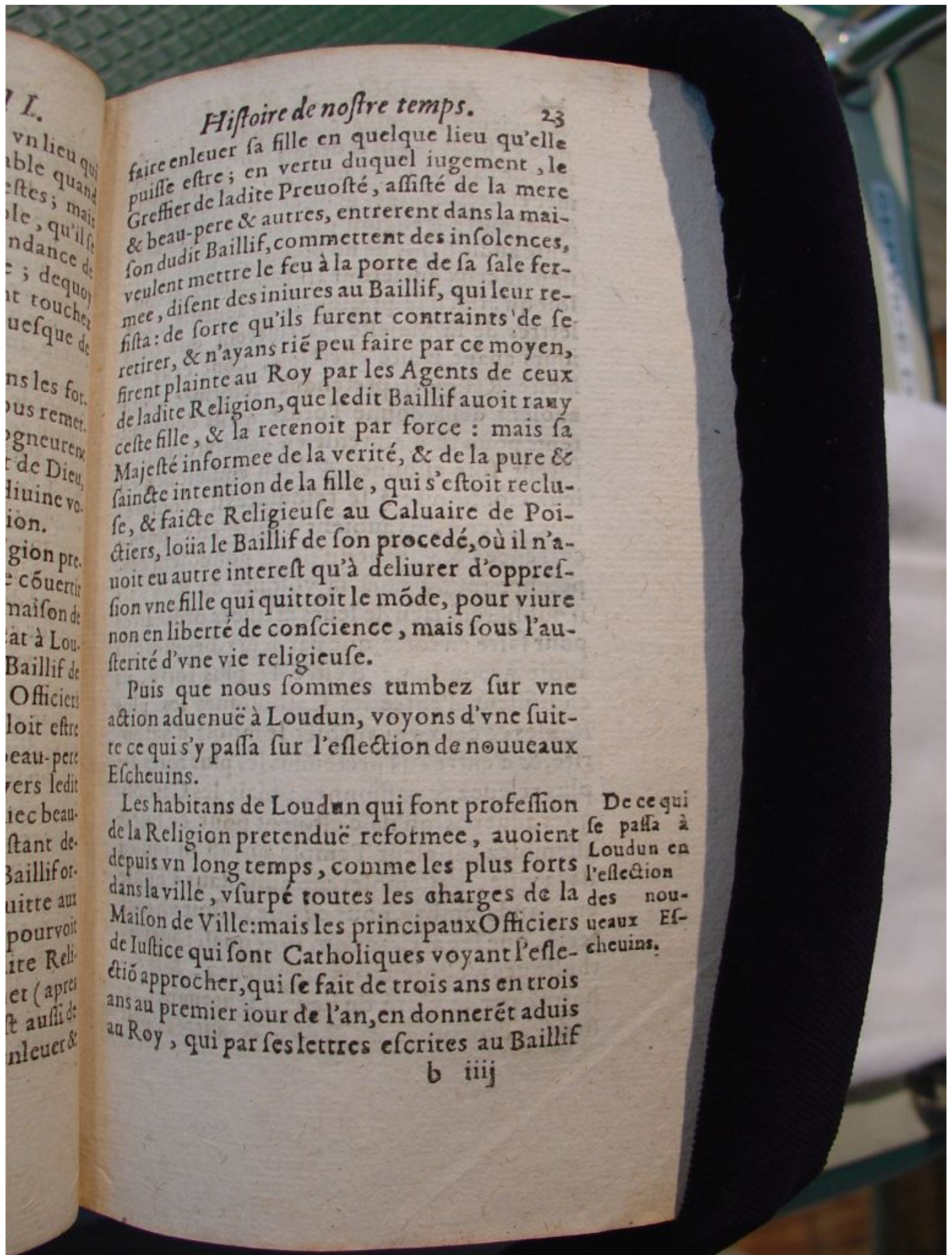
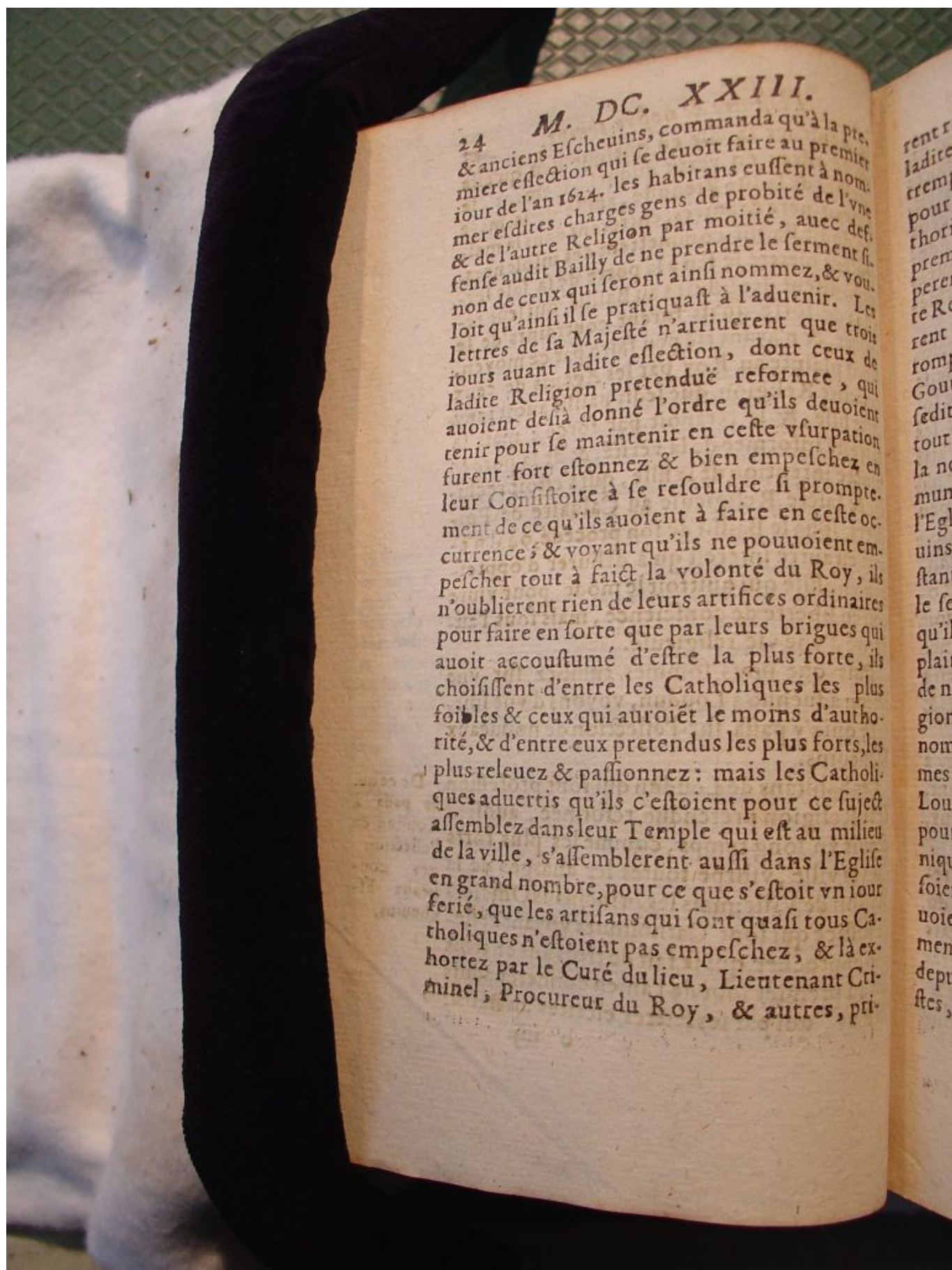


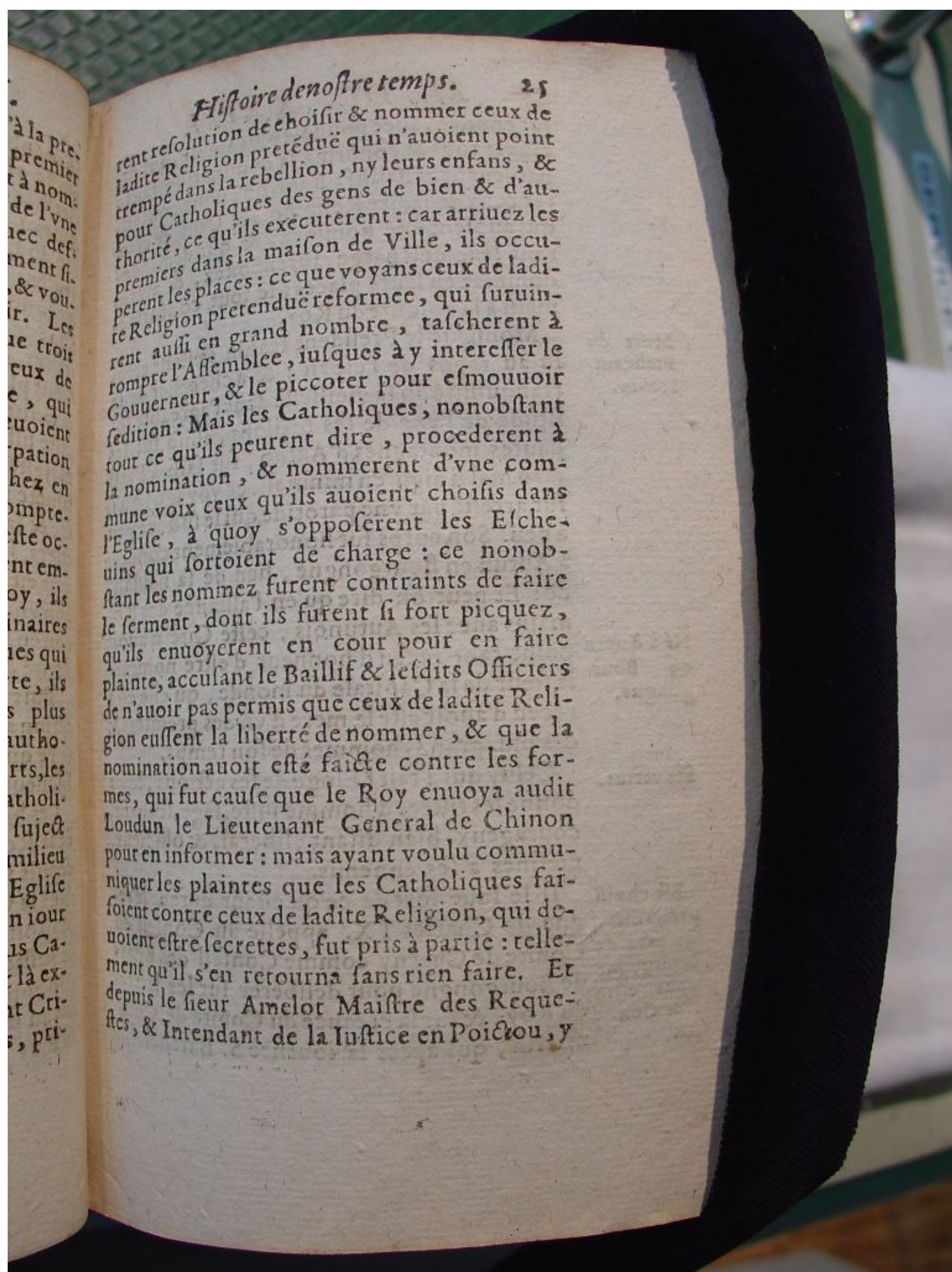
1623_23.jpg



1623_24.jpg



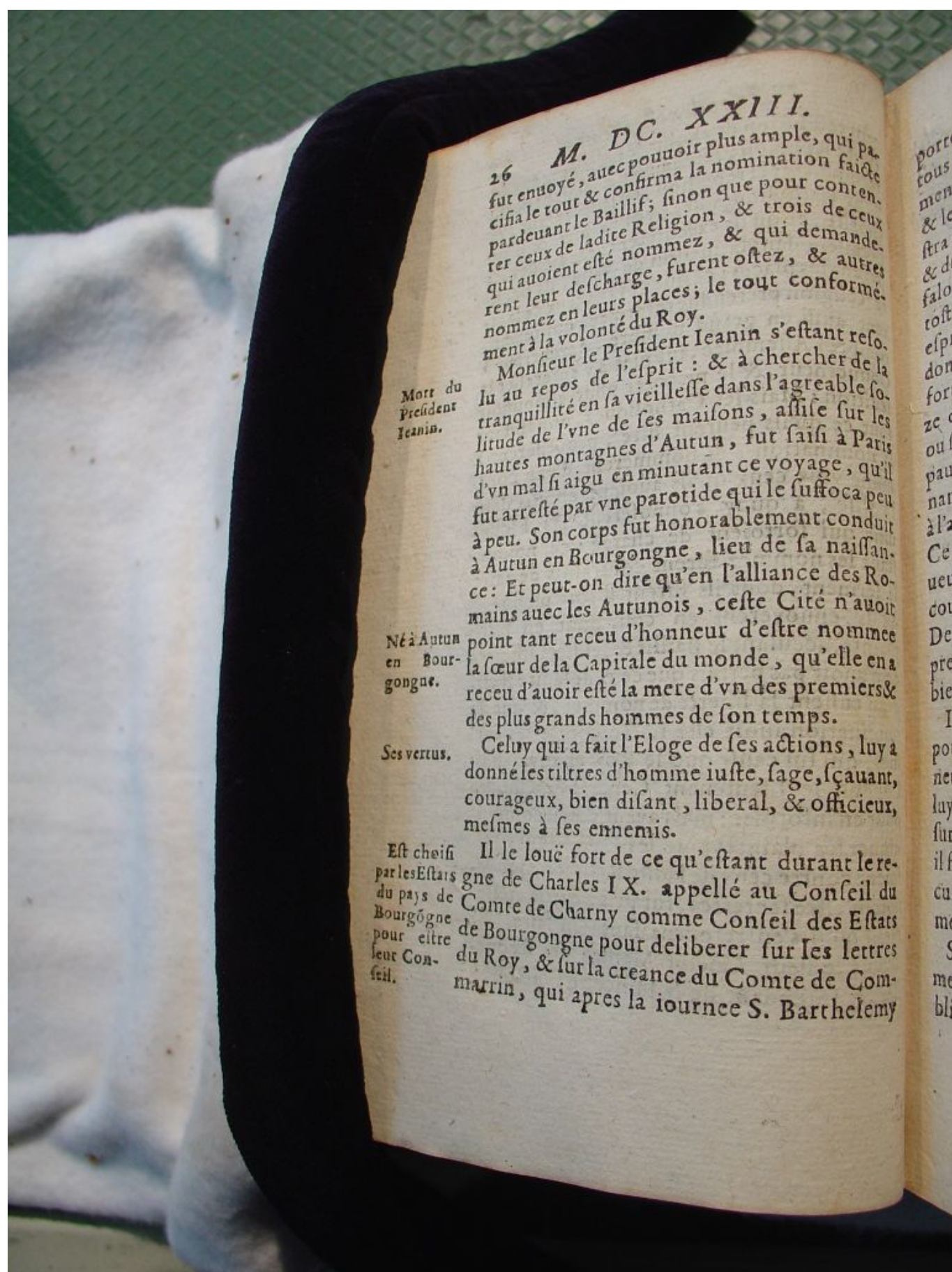
1623_25.jpg

*Histoire de nostre temps.*

25

rent resolution de choisir & nommer ceux de
ladite Religion prétendue qui n'auoient point
trempé dans la rebellion, ny leurs enfans, &
pour Catholiques des gens de bien & d'au-
thorité, ce qu'ils executerent: car arriuez les
premiers dans la maison de Ville, ils occu-
perent les places: ce que voyans ceux de ladi-
te Religion prétendue reformee, qui suruin-
rent aussi en grand nombre, tascherent à
rompre l'Assemblée, iusques à y interesser le
Gouuerneur, & le piccoter pour esmouuoir
sedition: Mais les Catholiques, nonobstant
tout ce qu'ils peurent dire, procederent à
la nomination, & nommerent d'une com-
mune voix ceux qu'ils auoient choisis dans
l'Eglise, à quoy s'opposerent les Esche-
uins qui sortoient de charge: ce nonob-
stant les nommez furent contraints de faire
le serment, dont ils furent si fort picquez,
qu'ils enuoyerent en cour pour en faire
plainte, accusant le Baillif & lesdits Officiers
de n'auoir pas permis que ceux de ladite Reli-
gion eussent la liberté de nommer, & que la
nomination auoit esté faicte contre les for-
mes, qui fut cause que le Roy enuoya audit
Loudun le Lieutenant General de Chinon
pour en informer: mais ayant voulu commu-
niquer les plaintes que les Catholiques fai-
soient contre ceux de ladite Religion, qui de-
uoient estre secretes, fut pris à partie: telle-
ment qu'il s'en retourna sans rien faire. Et
depuis le sieur Amelot Maistre des Reque-
stes, & Intendant de la Iustice en Poictou, y

1623_26.jpg



26 M. DC. XXIII.

fut enuoyé, avec pouuoir plus ample, qui pa-
cisia le tout & confirma la nomination faicte
pardeuant le Baillif; sinon que pour conten-
ter ceux de ladite Religion, & trois de ceux
qui auoient esté nommez, & qui demande-
rent leur descharge, furent ostez, & autres
nommez en leurs places; le tout conformé-
ment à la volonté du Roy.

Mort du
President
Ieanin.

Monsieur le President Ieanin s'estant reso-
lu au repos de l'esprit : & à chercher de la
tranquillité en sa vieillesse dans l'agreable so-
litude de l'une de ses maisons, assise sur les
hautes montagnes d'Autun, fut saisi à Paris
d'un mal si aigu en minuant ce voyage, qu'il
fut arresté par vne parotide qui le suffoca peu
à peu. Son corps fut honorablement conduit
à Autun en Bourgogne, lieu de sa naissan-
ce: Et peut-on dire qu'en l'alliance des Ro-
mains avec les Autunois, ceste Cité n'auoit
point tant receu d'honneur d'estre nommee
la sœur de la Capitale du monde, qu'elle en a
receu d'auoir esté la mere d'un des premiers &
des plus grands hommes de son temps.

Né à Autun
en Bour-
gogne.

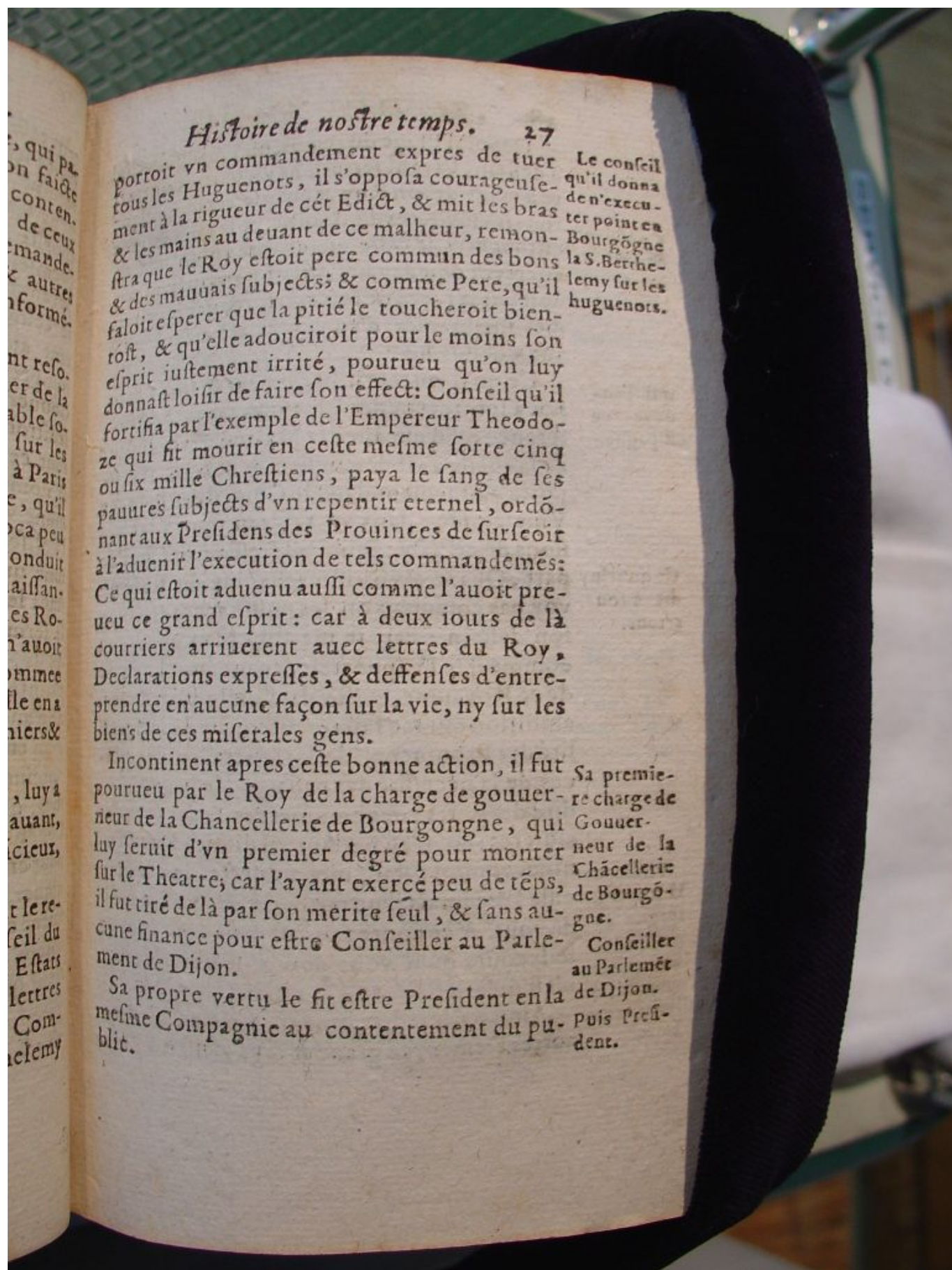
Ses vertus.

Celuy qui a fait l'Eloge de ses actions, luy a
donné les tiltres d'homme iuste, sage, scauant,
courageux, bien disant, liberal, & officieux,
mesmes à ses ennemis.

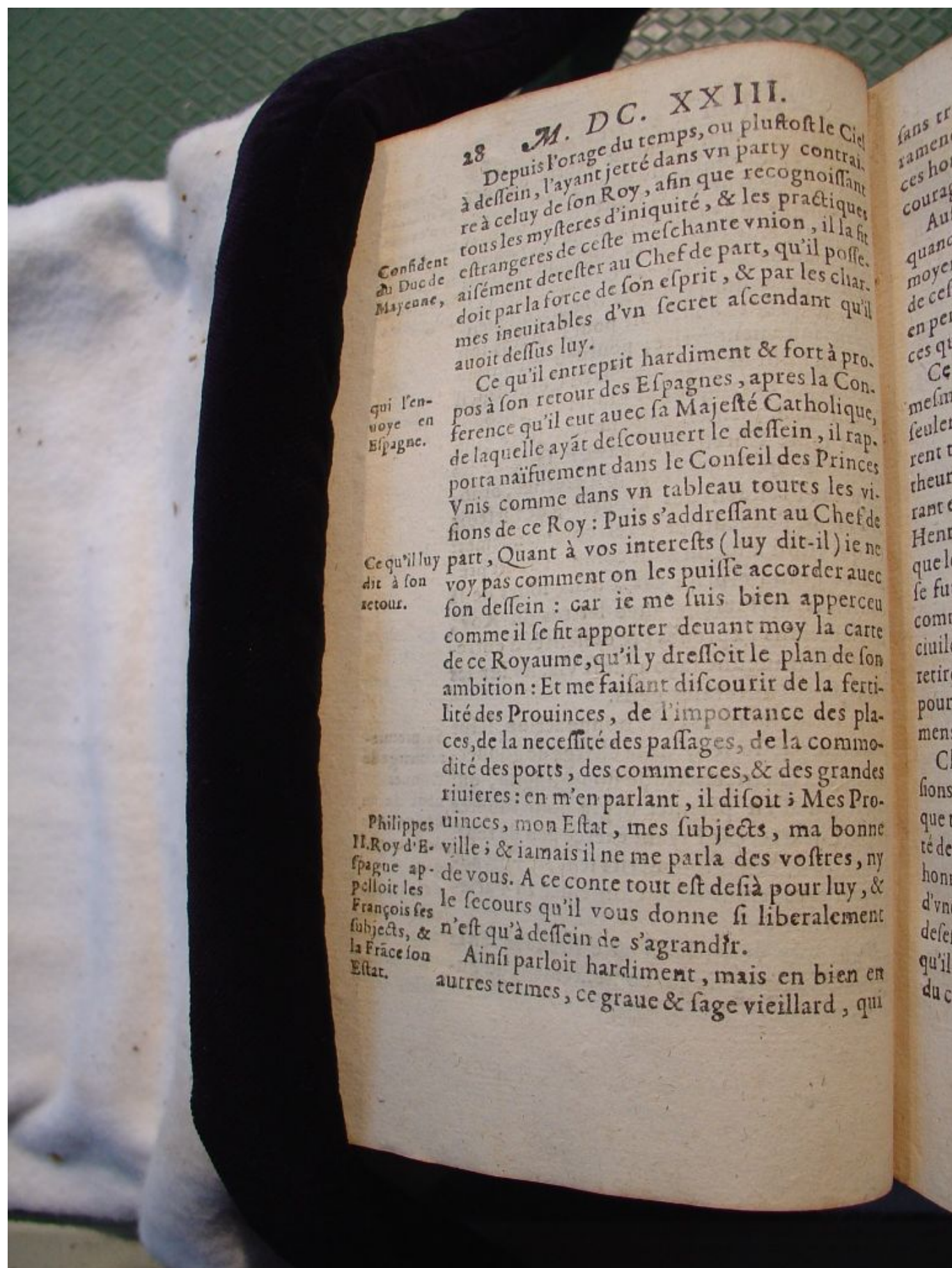
Est choisi
par les Estats
du pays de
Bourgogne
pour estre
leur Con-
seil.

Il le louë fort de ce qu'estant durant le re-
gne de Charles IX. appelé au Conseil du
Comte de Charny comme Conseil des Estats
de Bourgogne pour deliberer sur les lettres
du Roy, & sur la creance du Comte de Com-
marrin, qui apres la iournee S. Barthelemy

1623_27.jpg



1623_28.jpg



1623_29.jpg

Histoire de nostre temps. 29

sans trahir son party en defaisoit la cause, & ramenoit doucement aux liens de sa parole ces hommes desvoyez, & les plus desbauchez courages de ces Princes vnis.

Aussi l'action de son voyage à Marseille, quand il rompit au Duc de Sauoye, les faciles moyens qu'il auoit à la main pour s'emparer de ceste puissante Cité, dans laquelle il estoit en personne, n'a pas esté des moindres serui-
ces qu'il a rendus à cet Estat.

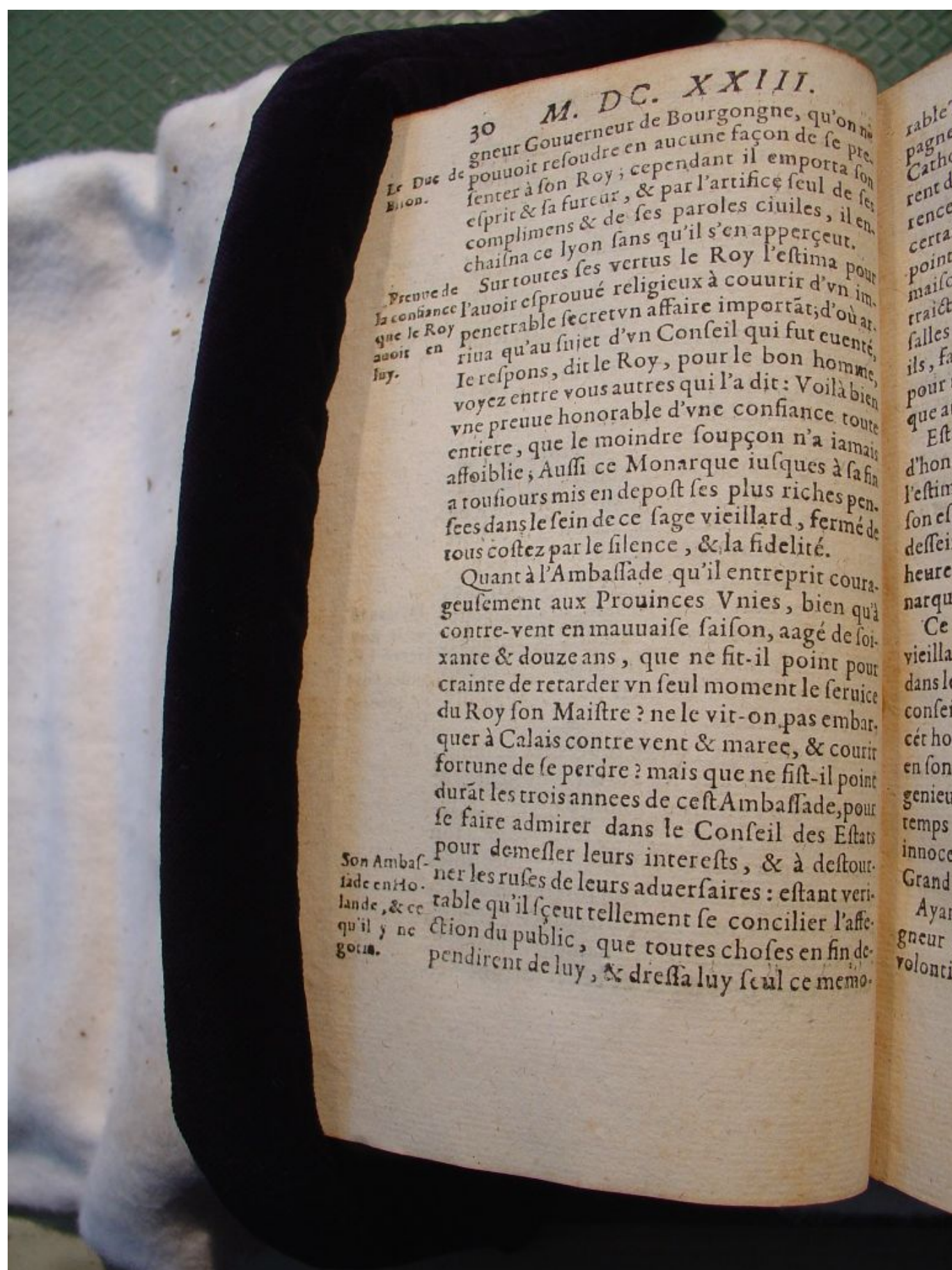
Ce coup tres-important à la France, fit en mesme temps deux effects bien contraires, & seulement semblables en cela qu'ils tournerent tous deux à la gloire & au profit de l'auteur, sa creance toute entiere luy demeurant en son party, & gagnant l'esprit du Roy Henry IV. par ceste bonne action: car deslors que le Ciel fut appaisé, & que le Chef de party se fut humilié deuant son Prince legitime, comme ce bon vieillard lassé des tempestes ciuiles, & encores tout mouillé de l'orage se retiroit en sa maison, il fut mandé par le Roy pour estre de son Conseil, avec appointemens honorables.

Chose estrange! qu'en toutes les commissions ruineuses que les autres euitoient, & que tousiours on luy donnoit dans la necessité des plus fascheux affaires, il en venoit à son honneur par des souplesses imperceptibles d'une vieille prudence, qui forçoit les choses desesperées de tourner à son poinct: c'est ainsi qu'il se rendit maistre de l'humeur desfiante, & du courage indompté de cet infortuné Sei-

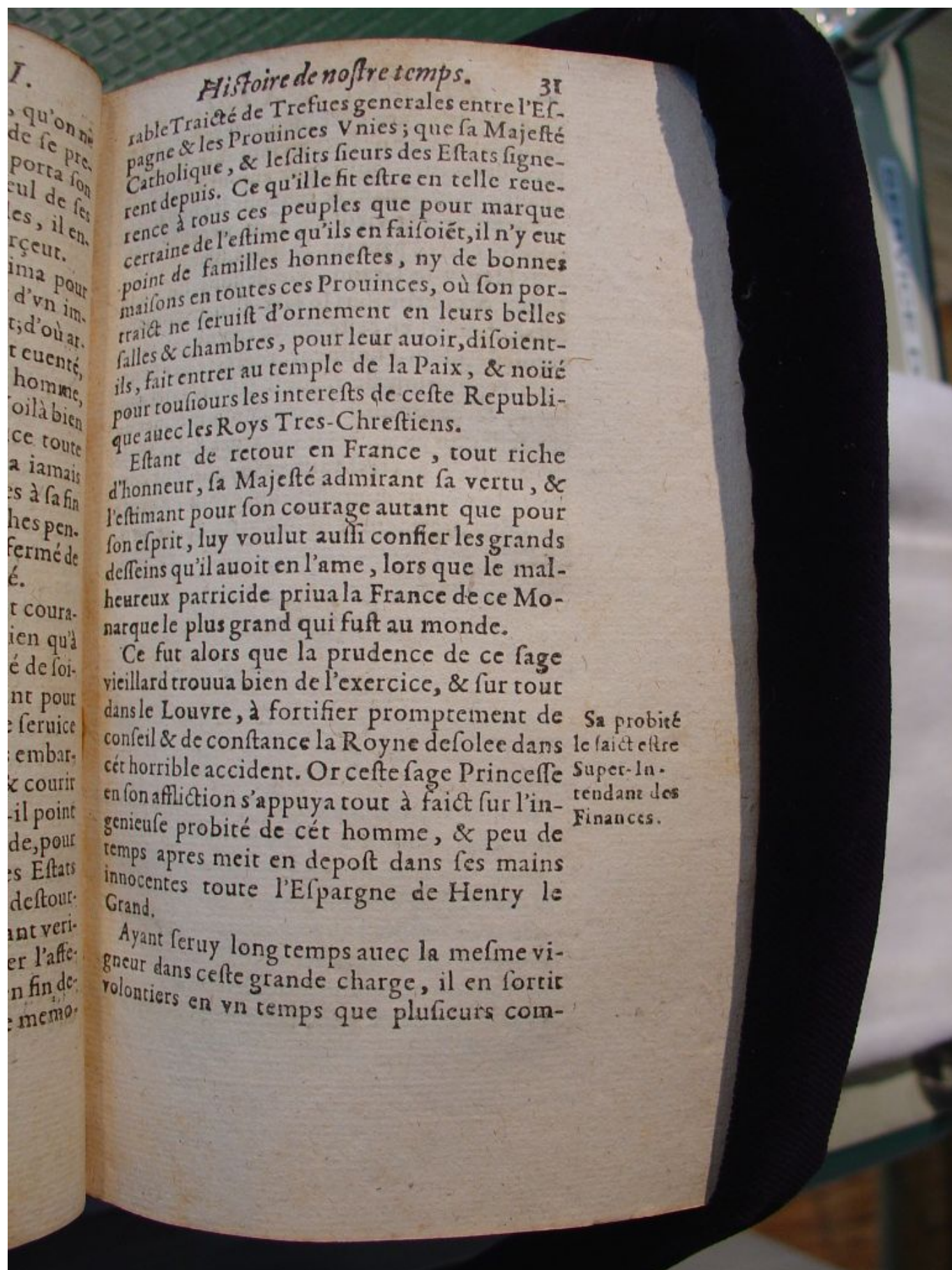
Rompit le dessein du Duc de Sauoye sur Marceilles.

Est mandé par le Roy Henry IV. pour estre de son Conseil.

1623_30.jpg



1623_31.jpg



1623_32.jpg

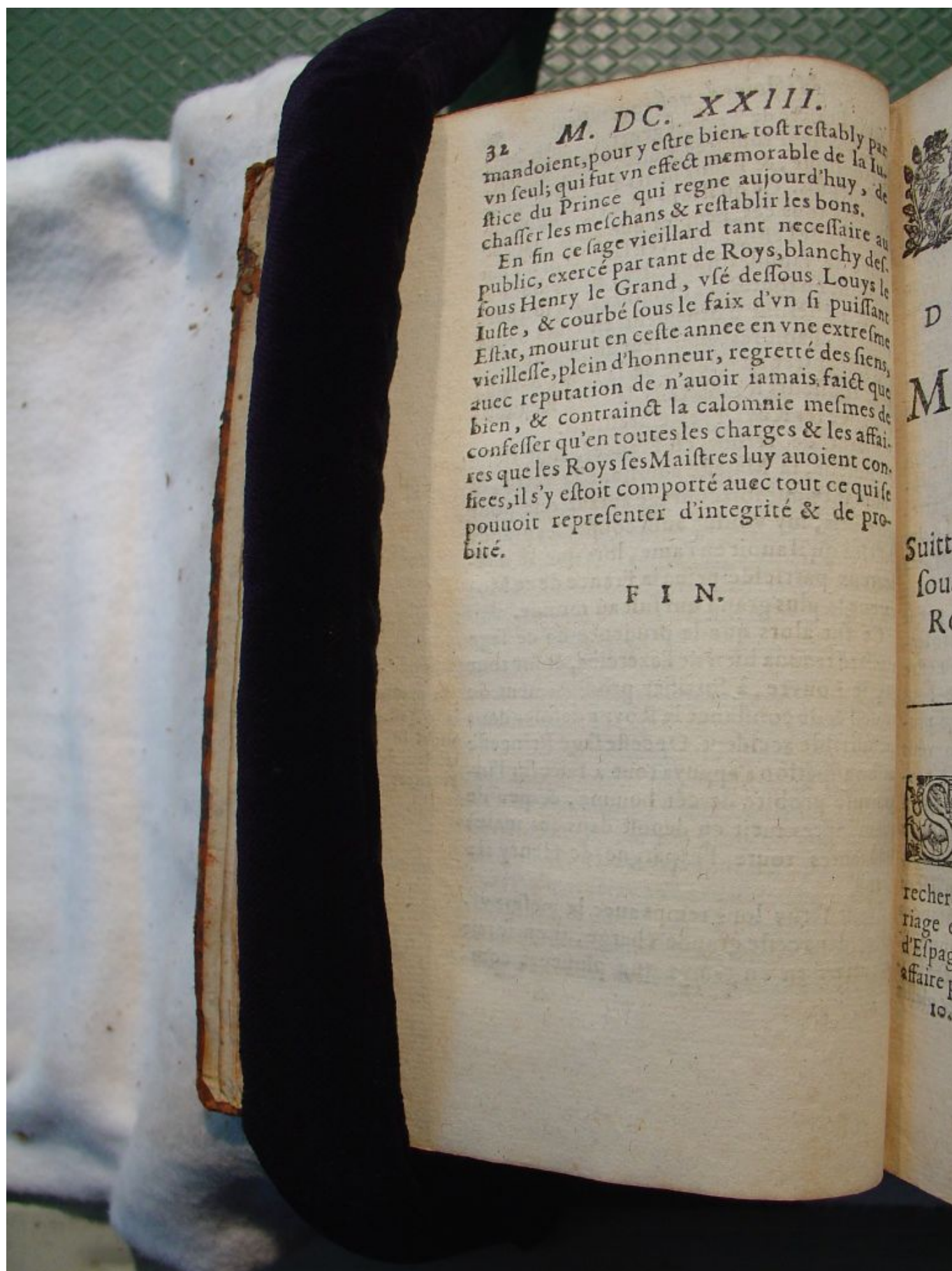


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan